



à conserver

Mémento des déchets ménagers

Mémento des déchets ménagers

à conserver



Cernier 2011



ORDURES MÉNAGÈRES

Tous déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé. A déposer soit dans des conteneurs, soit dans des sacs à ordures en plastique ou en papier **agréés et fermés**. Les sacs en papier qui se dégradent à la pluie ne sont pas admis. Sacs à déposer en

bordure des voies publiques le jour de la tournée.

Il est interdit de les déposer la veille.

Ramassage : hebdomadaire, **le mardi après-midi et le vendredi après-midi**

DATES DES TOURNÉES SUPPRIMÉES

Ordures ménagères

Mardi 1^{er} mars 2011
Vendredi 22 avril 2011
Vendredi 03 juin 2011

Déchets cuisine / jardin

Jeudi 06 janvier 2011
Jeudi 20 janvier 2011
Jeudi 03 février 2011
Jeudi 17 février 2011
Jeudi 29 décembre 2011

La tournée du jeudi 2 juin est remplacée par le vendredi 3 juin 2011



DÉCHETS DE CUISINE

Déchets organiques ménagers admis: fruits, légumes, épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marcs de café et de thé, plantes en pot (sans pot), cendres de bois, sciure, pain rassis, litières de petits animaux (sauf celles en gravier).

Doivent être compostés individuellement ou déposés dans un seau vert, devant votre immeuble au bord du trottoir, **le jeudi matin dès 8h**.

Ramassage : Christian Weber, Les Vieux-Prés, tél. 032 853 22 14.

Chaque année, du 1^{er} décembre au 28 février, M. Weber ne ramasse pas les grands conteneurs mais uniquement les seaux verts.



DÉCHETS DE JARDIN

Gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, branchages, paille. Doivent être compostés individuellement ou déposés dans un bidon (maximum 25 kg) ou sacs 2 x 1 poubelles de 60 et 110 litres, devant votre immeuble au bord du trottoir, **le jeudi matin dès 8h**.

Ramassage : Christian Weber, Les Vieux-Prés, tél. 032 853 22 14.

Chaque année, du 1^{er} décembre au 28 février, M. Weber ne ramasse pas les grands containers mais uniquement les seaux verts.



VERRE

Une bouteille de verre peut être employée quarante fois avant d'être recyclée. Acheter des bouteilles consignées contribue à diminuer la masse de déchets.

Produits non consignés: les déposer dans la benne mise en place par la commune, en séparant les bouteilles par couleur (vert, blanc, brun) ou les remettre aux points de vente. Enlever les éléments en plastique, porcelaine, céramique ou métal. Bennes: CASINO, rue du Bois Noir et à la déchetterie. Accessible tous les jours !



BOUTEILLES EN «PET»

A déposer dans le conteneur à la déchetterie ou dans les conteneurs aux points de vente suivants: COOP, MIGROS et CASINO.



ALUMINIUM

A séparer soigneusement du fer blanc (test de l'aimant). A déposer dans le conteneur correspondant à la déchetterie



BOÎTES DE CONSERVES

En fer blanc (test de l'aimant). Nettoyer, enlever les étiquettes et déposer à la déchetterie, dans le conteneur correspondant.



PAPIER, CARTON

Séparer les journaux des autres types de papier et carton (magazines, prospectus, papier glacé, etc.). A déposer dans le conteneur correspondant à la déchetterie, **sans ficelle**. Accessible tous les jours !

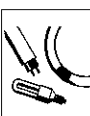
Le groupe des Scouts Durandal organise chaque année un ramassage de papier dans le courant du mois d'octobre.



PILES

A rendre aux points de vente ou à déposer dans le conteneur spécial, à la déchetterie. La loi exige qu'elles soient rassemblées et éliminées séparément.

Attention, ne pas y mélanger les accumulateurs qui doivent être rapportés au point de vente.



NÉONS (LAMPES FLUORESCENTES)

Il en existe deux types: les tubes et les ampoules, dites aussi «économiques» ou «basse consommation». Elles contiennent un gaz. Elles sont signalées par un symbole spécial sur l'emballage.

A remettre au point de vente ou à déposer dans le conteneur spécial, à la déchetterie.



TEXTILES, VIEUX HABITS

A remettre aux œuvres d'entraide, aux trocs, brocanteurs ou marchés aux puces, pour usage de seconde main ou transformation en chiffons. ou à déposer dans le conteneur spécial, à la déchetterie.



OBJETS ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES,

Interdits avec les ordures ménagères.

A déposer à la déchetterie, aux endroits signalés.

Les déchets de chantier ne sont pas repris à la déchetterie, voir rubrique ci dessous



OBJETS MÉTALLIQUES,

Interdits avec les ordures ménagères.

A déposer à la déchetterie, aux endroits signalés.



FRIGOS, CONGÉLATEURS

Contiennent du CFC, donc à recycler.

Pris en charge. A déposer à la déchetterie.



APPAREILS ÉLECTRIQUES / ÉLECTRONIQUES

Les téléviseurs, ordinateurs et autre appareils électroniques ou électriques ne sont pas pris en charge avec les ordures ménagères. A rapporter au point de vente ou à la déchetterie.



HUILES VÉGÉTALES ET MINÉRALES

Ne pas mélanger ces deux types d'huiles, ni les déverser ailleurs que dans les conteneurs adéquats, à disposition à la déchetterie.



PNEUS USAGÉS

Les rapporter à votre marchand de pneus ou les déposer dans les places officielles de l'Etat de Neuchâtel: à La Chaux-de-Fonds ou au Bois-Rond, à Corcelles (route de Montmolin) du lundi au vendredi de 13h30 à 18h (été), 17h (hiver) et le premier samedi du mois de 8h à 12h.



BATTERIES DE VÉHICULES, ACCUMULATEURS

Ces produits toxiques doivent être rapportés au lieu de vente. Prescription valable également pour les piles ou blocs rechargeables d'outils, appareils, jouets électriques.



DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES

(produits chimiques, peintures, phytosanitaires)

Les rapporter dans un point de vente ou dans l'un des sept centres régionaux en 9h00 et 11h00 le 1^{er} samedi du mois. Le centre à votre proximité est la nouvelle station d'épuration, à la Rincieure.



MÉDICAMENTS

Les rapporter dans les pharmacies.



CADAVRES D'ANIMAUX

Ne pas enterrer les dépouilles mortelles des animaux domestiques et de compagnie. Pour incinération: CREMADOG à Montmolin, tél. 032 731 20 30.

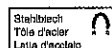


DÉCHETS DE CHANTIER

Gravats, plâtre, pierres inutilisables, ciment, béton, poutres en bois. S'adresser à Diviza à Coffrane, tél. 032 857 22 12.

Ces symboles sur les emballages de certains produits vous aident à faire les bons choix pour limiter les déchets et favoriser leur élimination propre.

Récupérables/recyclables



Acceptables aux ordures ménagères



Éliminables par voie biologique (compost).



RENSEIGNEMENTS

Bureau communal tél. 032 853 21 42

Horaire de la déchetterie, voir au verso

Ne jetez plus vos bouts de chandelles !!!
ils sont récupérés par les ateliers protégés des Perce-Neige et transformés pour fabriquer les K-LUMETS (Nouvel allume-feu)
Que faire ? Apportez-les à la déchetterie du village (un tonneau est disponible à cet effet).

Edité avec le soutien de

Vadec

Réseau de valorisation des déchets - Arc jurassien

Heures d'ouverture de la déchetterie

Mardi	Judi	Samedi
10h - 12h	17h - 19h	9h - 12h

**Attention la déchetterie est fermée
aux dates suivantes**

Samedi 1^{er} janvier 2011
mardi 1^{er} mars 2011
Samedi 23 avril 2011
Judi 2 juin 2011
Samedi 4 juin 2011
Samedi 24 décembre 2011
Samedi 31 décembre 2011